

M. OLYMPIO Bonito, candidat indépendant, MM. AHONSOU Ankou, NOUKPETOR Kossi, ISSA-SAMAROU Saïbou, ETSE Kokou et Mme AMEGNI-GNON Kayissan, candidats du RPT	12
08 avril — Décision n° E-011/99 portant affaire M. NABINE Ouyi, candidat de la CFN, contre M. BINGUITCHA-FARE Kpandja, candidat du RPT	13
08 avril — Décision n° E-012/99 portant affaire M. MONKPEBOR N'tanam, candidat indépendant, contre Mlle IBRAHIM Mémounatou, candidate du RPT	14
08 avril — Décision n° E-013/99 portant affaire M. FANTODJI Mawuna Honoré, candidat indépendant, contre M. YOUTO Essogbe, candidat du RPT	16
08 avril — Décision n° E-014/99 portant affaire Mme ADJAYI Akossiwa, candidate de la CFN, contre M. ETSE Kokou, candidat du RPT	17
08 avril — Décision n° E-015/99 portant affaire M. ATIKPO Yao, candidat de la CFN, contre M. KPAKOTE Nate, candidat du RPT	18
08 avril — Décision n° E-016/99 portant affaire M. Ephrem Seth DORKENOO, candidat de la CFN, contre M. LOVI Koffi Dzigbodi, candidat du RPT	20
09 avril — Proclamation des résultats des élections législatives du 21 mars 1999	22

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Récépissés de déclaration d'associations.....	38
---	----

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

DECRETS,

DECRET N° 99-026/PR portant création d'un Consulat Honoraire Général de la République Togolaise à Göteborg (Suède).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 14 octobre 1992, notamment en ses articles 70 et 71 ;
Sur proposition du ministre d'Etat, chargé des Affaires étrangères et de la Coopération ;

DECRETE

Article premier — Est et demeure rapporté le décret n° 86-112 du 16 juin 1986 portant création d'un Consulat Honoraire de la République togolaise à Göteborg.

Art. 2 — Il est créé à Göteborg un Consulat Honoraire Général de la République togolaise avec juridiction sur l'ensemble du territoire suédois.

Art. 3 — Le ministre d'Etat, chargé des Affaires étrangères et de la Coopération est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Lomé, le 6 Avril 1999

Le Président de la République

signé :

Gnassingbé EYADEMA

Le Premier Ministre

signé :

Kwassi KLUTSE

Le Ministre d'Etat, chargé des Affaires étrangères et de la Coopération

signé :

Kokou Joseph KOFFIGOH

DECRET N° 99-027/PR portant nomination d'un Consul Honoraire Général de la République Togolaise à Göteborg (Suède).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 14 octobre 1992, notamment en ses articles 70 et 71 ;

Vu le décret n° 99-026/PR du 6 avril 1999 portant création d'un Consulat Honoraire Général de la République togolaise à Göteborg ;

Sur proposition du ministre d'Etat, chargé des Affaires étrangères et de la Coopération ;

DECRETE

Article premier — M. Mats Eugen MATTIASSON est nommé Consul Honoraire général de la République togolaise à Göteborg avec juridiction sur l'ensemble du territoire suédois.

Art. 2 — Le ministre d'Etat, chargé des Affaires étrangères et